

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1719

5 septembre 2009

SOMMAIRE

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l.	82498	Lambretta SA	82470
All Consulting Company S.A.	82483	Levanter Phoenix S.à r.l.	82475
Alpinvest S.A.	82477	Levanter Real 2 S.à r.l.	82473
Avenirose S.A.	82512	Levanter Real 3 S.à r.l.	82476
Best&Gut, S.à r.l.	82470	LifCorp. S.à r.l.	82475
CAL Courtage S.A.	82474	Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l.	82471
Circle EU Holding S.A.	82468	MSPE Metro Investors Lux S.à r.l.	82473
COLT Telecom Group S.A.	82507	Nabucco S.A.	82492
Cresco Capital Germany 1 S.à r.l.	82512	Nebinvest Holding S.A.	82468
Crystal Indigo S.à r.l.	82480	New SubVCST Luxembourg II	82478
Dolphin Air Europe S.A.	82466	OFI Single Select	82486
Dolphin Air Europe S.A.	82467	Orange Mediterranean S.à r.l.	82467
Durian S.à r.l.	82476	Orpheus S.A.	82489
EPIC (Magistrate Finance) S.A.	82467	Parkridge France Mixed Use S.à r.l.	82474
Ernani S.A.	82504	Parkridge Retail Warehousing France S.à r.l.	82473
Etablissement Kerger S.A.	82469	Parkridge Ukraine S.à r.l.	82475
Famed S.A.	82466	Parkridge Western European Holdings S.à r.l.	82472
Famed S.A.	82512	Pepino S.à r.l.	82472
Figaro S.A.	82501	Ramiro S.à r.l.	82474
Finanzgesellschaft für das Rheinlandgebiet AG	82478	Single Select Platform	82486
Fortfinlux S.A.	82476	Skydot S.à r.l.	82466
Fortinvestlux S.A.	82477	Skydot S.à r.l.	82466
Fred Alger International Advisory S.A. ...	82468	Skydot S.à r.l.	82466
Goldfish Holding S. à r. l.	82472	Stutfield S.A.	82471
Goma-Fin S.A.	82467	Sushi House SA	82470
Gusto Caffè Sàrl	82469	Traviata S.A.	82495
Hennesbau Sàrl	82484	TV Holding S.à r.l.	82480
Hilma s.à r.l.	82468	Vermudo S.à r.l.	82471
Huevo S.à r.l.	82509	VILLA DE SHANGHAI, Restaurant Chi- nois s.à.r.l.	82512
Image-In S.à r.l.	82470	Weda S.A.	82469
J.M.P. International S.A.	82477		
K.B.S. Construction S.A.	82469		
Kollector	82470		
Kronospan Luxembourg S.A.	82469		

Skydot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 106.389.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Mario Mauro

Référence de publication: 2009105685/11.

(090126998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Skydot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 106.389.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Mario Mauro

Référence de publication: 2009105686/11.

(090126997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Skydot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 106.389.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Mario Mauro

Référence de publication: 2009105687/11.

(090126994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Dolphin Air Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 98.328.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Mario Mauro

Référence de publication: 2009105688/11.

(090126991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Famed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.735.

Les comptes annuels au 31/03/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105680/10.

(090126945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Dolphin Air Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R.C.S. Luxembourg B 98.328.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Mario Mauro

Référence de publication: 2009105690/11.

(090126988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Orange Mediterranean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105613/13.

(090127024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

EPIC (Magistrate Finance) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 102.781.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009105701/13.

(090126294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Goma-Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 58.332.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 30 juillet 2009

Le Conseil accepte la démission de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI de son poste d'administrateur.

Mademoiselle Mariagrazia RINALDI, comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est cooptée comme nouvel administrateur avec pouvoir de signature B. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

GOMA-FIN S.A. S.A.

Daniele MARIANI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009105761/17.

(090126461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Nebinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.653.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 05-08-2009 que:
- l'assemblée renomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2009;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 5 août 2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009105732/15.

(090126292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Circle EU Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.949.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 22 juillet 2009 que:

- l'assemblée accepte la démission de AACO S.à r.l. comme commissaire aux comptes;

- l'assemblée accepte la nomination de Van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A., 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, RCS Luxembourg B 35.270, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée que se tiendra en l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 juillet 2009.

C.W.J.M. van Erp.

Référence de publication: 2009105733/16.

(090126298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Hilma s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 138.163.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105422/10.

(090126498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Fred Alger International Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.674.

—
Suite à une résolution du conseil d'administration en date du 16 juillet 2009, le siège social de la société Fred Alger International Advisory S.A. est transféré au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 10 août 2009.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009105317/13.

(090126528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Gusto Caffè Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 104.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105423/10.

(090126502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

K.B.S. Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 6, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 101.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105425/10.

(090126503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Etablissement Kerger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 2, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 97.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105427/10.

(090126504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Weda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 6, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 117.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105428/10.

(090126508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Kronospan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 46.483.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2009

La société BDO Audit ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de réviseur d'entreprises en remplacement de la société Deloitte S.A, Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2009.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009106430/14.

(090127527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Best&Gut, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 55, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 147.110.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 3 juillet 2009

Le siège social est transféré du 19-21, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg au 55, rue de Clausen, L-1342 Luxembourg-Clausen avec effet au 15 juillet 2009.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour la société

Monsieur Hayrullah AKKAYA

L'associé unique

Référence de publication: 2009106419/14.

(090127640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Image-In S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.883.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105429/10.

(090126510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Kollector, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfurt, 71, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.898.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105431/10.

(090126514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Lambretta SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 137.406.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105438/10.

(090126526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Sushi House SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 134.538.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105440/10.

(090126531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Vermudo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.212.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105339/17.

(090126587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.097.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105340/17.

(090126584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Stutfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.934.

EXTRAIT

En date du 5 août 2009, l'actionnaire de la société a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de l'administrateur, Monsieur Marcel Stephany, a été acceptée avec effet immédiat.
2. Subséquemment, la personne suivante a été nommée en tant que nouvel administrateur, pour une période d'une année:

- Monsieur Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, Howald, L-1274.

3. Le transfert du siège social, avec effet immédiat, du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009105312/20.

(090126876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Pepino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 114.214.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105329/17.

(090126542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge Western European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.305.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par rassemblée générale extraordinaire de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105742/18.

(090126712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Goldfish Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.788,00.

Siège social: L-8283 Kehlen, 7, rue Beichel.

R.C.S. Luxembourg B 141.509.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique en date du 6 août 2009 de la Société que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter de la présente décision:

Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme, avec siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 9098.

2. Démission du Gérant suivant:

Mr. Ronald Aldert Aris Schaaphok, né le 6 mai 1953, à Amsterdam, demeurant à 7, Cité Beichel, L-8383 Kehlen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009105791/19.

(090126966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Levanter Real 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.630.

—
Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gestion le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

DUNDON Alan et PEIGNEUX Alain, Gérants B de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Les Gérants informent que le siège social de l'Associé de la Société, Levanter Real Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009105891/19.

(090126573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge Retail Warehousing France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.012.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.307.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105758/18.

(090126628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

MSPE Metro Investors Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.467.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105342/17.

(090126575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Ramiro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.211.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- au:

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105343/17.

(090126572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

CAL Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.175.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 14 juillet 2009

En date du 14 juillet 2009, l'Assemblée Générale a décidé ce qui suit:

1. L'assemblée décide de nommer Ernst & Young, établi 7, Parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach comme réviseur d'entreprises jusqu'au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009, en remplacement de Monsieur Steven Ameye, commissaire aux comptes.

2. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Olivier Chatain, né à Chambéry le 28 mars 1967 ayant son adresse professionnelle 39, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, en remplacement de Monsieur de Robillard, dont il achèvera le mandat, soit jusqu'au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009105731/19.

(090127086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge France Mixed Use S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.299.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105744/18.

(090126706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge Ukraine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.596.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105746/18.

(090126701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

LifCorp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.108.175,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 130.625.

Extrait de l'assemblée générale de la Société du 11 juin 2009

En date du 11 juin 2009, l'assemblée générale de la Société a pris la résolution suivante:

de renouveler le mandat de:

- PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

LifCorp S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009105735/17.

(090126343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Levanter Phoenix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.400.

Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gestion le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

DUNDON Alan et PEIGNEUX Alain, Gérants B de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Les Gérants informent que le siège social de l'Associé de la Société, Levhold Germany S.à r.l., se trouve désormais au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009105903/19.

(090126539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Levanter Real 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 133.767.

Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gestion le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

DUNDON Alan et PEIGNEUX Alain, Gérants B de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Les Gérants informent que le siège social de l'Associé de la Société, Levanter Real Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009105893/19.

(090126580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Durian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 juillet 2009

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les gérants de la Société, Géraldine SCHMIT, Eddy DOME ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009105986/17.

(090126356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Fortfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.976.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2009

1. Le mandat de réviseur de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers est arrivé à expiration et n'est pas renouvelé.

2. La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, R.C.S. Luxembourg B n° 103 590, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, a été nommée réviseur d'entreprises et a été chargée du contrôle des comptes semi-annuels et des comptes annuels jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTFINLUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106023/18.

(090126656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Fortinvestlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 79.370.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2009

1. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers est arrivé à expiration et n'est pas renouvelé.

2. La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, R.C.S. Luxembourg B n° 103 590, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTINVESTLUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106024/18.

(090126658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

J.M.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 26.972.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 8 juillet 2009

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Jacques HAELTERMAN, administrateur délégué, demeurant au 7, Zavellos, B-1730 ASSE;
- Monsieur Paul HAELTERMAN, employé privé, demeurant au 65, Groenstraat, B-1730 ASSE;
- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée renouvelle aux fonctions de commissaire aux comptes la société:

- MAZARS, commissaire aux comptes, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009106018/19.

(090126332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Alpinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 122.465.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique, dans ses résolutions du 6 août 2009, a pris note de la démission de Madame Nicole SCHLOTTER aux fonctions d'administrateur de la Société et a nommé en remplacement, avec effet immédiat:

- Monsieur Antonio CHAMARRO LORENZO, directeur de sociétés, demeurant Estrella Polar 14, Izda 3°C, 28007 Madrid, Espagne, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour ALPINVEST S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009106019/17.

(090126627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Finanzgesellschaft für das Rheinlandgebiet AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 16.020.

Résultant de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires, tenue le 5 août 2009, les décisions suivantes ont été prises par les actionnaires:

- La démission de la société suivante en tant qu'Administrateur de la société:

* ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- La nomination de la société suivante en tant qu'Administrateur de la société

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera tenue en 2014, approuvant les comptes annuels de 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104342/23.

(090124729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

New SubVCST Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 111.585.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March.

Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FP VULCAN HOLDINGS (CAYMAN), a company incorporated and governed by the laws of Cayman Islands, having its registered office at 87, Mary Street, KY, Georges Town, Grand Cayman, Iles Cayman, under registration number WK 138799, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Valérie Strappa, private employee, residing in professionally Luxembourg, 412,F, route d'Esch, by virtue of a proxy established as private deed.

The said proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party, acting in his hereabove stated capacities and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That FP VULCAN HOLDINGS (CAYMAN), prenamed is the sole current shareholder of a private limited liability company "New SubVCST Luxembourg II", société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 11585, incorporated by deed of notary Joseph Elvinger residing in Luxembourg, on September 19, 2005 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 283 of February 8, 2006 dated (the "Company").

- That the agenda of the present meeting is as follows:

1. Deliberation on the dissolution in anticipation and liquidation of the Company.
2. Appointment of one liquidator of the Company and determination of its powers.
3. Miscellaneous.

- That the Company' share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve in anticipation the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator Mr Saul Aeron FOX, born on July 13, 1953 in Pennsylvania, USA, with address at 950 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, 94404 California au U.S.A.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on 10 August 1915 on commercial companies (the "Law") and may execute all acts foreseen by article 145 of the Law without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and may refer to the books of the Company.

The liquidator may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period the liquidator may determine.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, represented as stated hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euros)

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the proxy holder of the appearing party acting in this hereabove stated capacities, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mil neuf, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

FP VULCAN HOLDINGS (CAYMAN), une société établie et ayant son siège social au 87, Mary Street, KY, Georges Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro WK 138799 (l'«As-socié unique»),

ici représentée par Madame Valérie Strappa, résidant professionnellement à Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante es qualité qu'il agit et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que FP VULCAN HOLDINGS (CAYMAN), précitée est le seul associé actuel la société "New SubVCST Luxembourg II", société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L 2341 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 111585, constituée par-devant le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 19 septembre 2005, publié au Mémorial C du 8 février 2006, numéro 283 (la "Société")

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Délibération sur la dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

- Que le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune

- Que l'Associé Unique, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de nommer liquidateur Mr Saul Aeron FOX, né le 13 juillet 1953 en Pennsylvanie, USA, avec adresse au 950 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, 94404 Californie au U.S.A.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même partie comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède au représentant de la partie comparante, es qualité qu'il agit, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Valérie Strappa, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 mars 2009. LAC / 2009 / 12380. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009103731/111.

(090125220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**TV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Indigo S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.127.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Crystal IndigoS.à r.l.", a "Société à Responsabilité Limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B 147.127 incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx of June 10, 2009, in process of filing with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholder presents or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

82481

Agenda

- 1.- To amend the title of the corporation to be changed into "TV Holding S.à r.l.".
- 2.- To amend article two of the Articles of Incorporation.
- 3.- To amend article thirteen of the Articles of Incorporation.
- 4.- To take due notice of the resignation of Xavier Pauwels as Manager A of the Company and of Laurent Ricci as Manager B of the Company and to appoint Bruno Bagnouls as Manager of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the title of the corporation from "Crystal Indigo S.à r.l." to "TV Holding S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

Art. 2. The company's name is "TV Holding S.à r.l."

Third resolution:

The meeting decides to amend article thirteen of the Articles of Incorporation and to give it the following wording:

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

However, to the extent permitted by law, resolutions of the meetings of the Board of Managers may be adopted outside meetings in writing, by facsimile, by e-mail or in telephone or videoconferences without complying with any provisions set forth herein with regard to the convocation of such meetings, including by circular means, provided that no Manager participates in meetings (telephone conferences) telephonically from the United States. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers under the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) under the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

Fourth resolution:

The meeting takes due notice of the resignations with immediate effect of:

- Mr. Xavier Pauwels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, from his mandate as Manager A of the Company; and,
- Mr. Laurent Ricci, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, from his mandate as Manager B of the Company with immediate effect.

The meeting decides that the full discharge for their duties of respectively Manager A and Manager B of the Company will be submitted for consideration to the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on December 31, 2009 to be held in 2010.

The meeting further decides to appoint Mr. Bruno Bagnouls, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as new Manager of the Company with immediate effect and for an undetermined period.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of the sole manager.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he/she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée "Crystal Indigo S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.127, constituée suivant un acte du 10 juin 2009, en cours de publication.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "TV Holding S.à r.l."
- 2.- Modification de l'article deux des statuts.
- 3.- Modification de l'article treize des statuts.
- 4.- Prise en compte de la démission de Xavier Pauwels en tant que gérant de classe A de la société et de Laurent Ricci en tant que gérant de classe B de la société et nomination de Bruno Bagnouls en tant que gérant de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Crystal Indigo S.à r.l." en "TV Holding S.à r.l."

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société sera "TV Holding S.à r.l."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts pour lui donner suivante:

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Toutefois, dans la mesure permise par la loi, les résolutions des réunions du Conseil de gérance peuvent être adoptées par écrit, par télécopie, par e-mail ou téléphone ou vidéoconférence, sans satisfaire aux dispositions prévues en matière de convocation de ces réunions y compris par voie circulaire, à condition qu'aucun gérant ne participe à ces réunions (conférences téléphoniques) depuis les États-Unis. Les résolutions des réunions du conseil de gérance, y compris les résolutions circulaires, ou un extrait de celle-ci peuvent être certifiées ou publiés par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérant (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Quatrième résolution:

L'assemblée a été informée des démissions de:

- M. Xavier Pauwels, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour son mandat de gérant de classe A de la société avec effet immédiat; et,

-M. Laurent Ricci, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour son mandat de gérant de classe B de la société avec effet immédiat.

L'assemblée décide que la pleine décharge pour leur mandat respectif de gérant de classe A et gérant de classe B sera soumise à l'assemblée annuelle des associés approuvant les comptes de l'année sociale finissant le 31 décembre 2009 qui se tiendra en 2010.

L'assemblée décide, en conséquence, de nommer Mr Bruno Bagnouls demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la signature individuelle du seul gérant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30026. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009106190/150.

(090127539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

All Consulting Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 108.275.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALL CONSULTING COMPANY S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, Route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 108.275, constituée suivant acte reçu le 18 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1030 du 13 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 62 (soixante-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège de la société au 1^{er} juillet 2009 du 242, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 2, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges.

2. Renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats de tous les administrateurs.

3. Renouveler pour une nouvelle période de six ans le mandat du Commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de:

- transférer le siège de la société du 241, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 2, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges, et ceci à partir du 1^{er} juillet 2009;

- modifier par conséquent l'article 2.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 (six) ans les mandats de tous les administrateurs (Monsieur Johny GOOSSENS, J.J. SOLUTIONS INC. et A.J. SOLUTIONS INC.) et de l'administrateur-délégué (Monsieur Johny GOOSSENS), actuellement en fonction.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 (six) ans le mandat du Commissaire aux comptes (DELAWARE AGENT SERVICES LLC), actuellement en fonction.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30539. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 AOUT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009106199/51.

(090127703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Hennesbau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, rue de la Fail au Hennesbau.

R.C.S. Luxembourg B 147.602.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Monsieur Pierre LUX, chef cuisinier, né à Ettelbruck le 4 octobre 1960 (matr. 1960 10 04 359), époux de Madame Corinne RIES, demeurant à L-9090 Warken, 103D, rue de Welscheid;

2. Madame Corinne RIES, employée privée, née à Luxembourg le 28 septembre 1979 (matr. 1979 09 28 205), épouse de Monsieur Pierre Lux, demeurant à L-9090 Warken, 103D, rue de Welscheid;

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "HENNESBAU SARL".

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Feulen; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant, débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec salle de fêtes, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. S'il y a pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt cinq (125 €) euros.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoire

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

- Monsieur Pierre LUX	50 parts
- Madame Corinne RIES	50 parts
Total:	100 parts

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant sus-nommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9175 Niederfeulen, rue de la Fail au Hennesbau.
2. Est nommé gérant de la société, Monsieur Pierre LUX, préqualifié.
3. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
4. Ce mandat perdurera jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LUX, CRIES, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 5 août 2009. DIE/2009/7674. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL.

Ettelbruck, le 11 août 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009106178/77.

(090127619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

**Single Select Platform, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. OFI Single Select).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.003.

In the year two thousand and nine, on the fifteen day of June.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of OFI SINGLE SELECT, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 99 003, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") N° 281 of 10 March 2004. The articles of incorporation have been amended for the last time on 26 May 2006 by a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, and were published in the Mémorial, number 1752 of 20 September 2006.

The meeting was opened at 02.10 p.m. under the chairmanship of Ms Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Marie-Laure Martinet, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Nathalie Berck, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the denomination of the Company from Ofi Single Select to Single Select Platform and subsequent amendment of article 1 "Name" of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), which will read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of Single Select Platform (hereinafter the "Company")."

2. Amendment of the second paragraph of article 13 "Directors" of the Articles, which will read as follows:

"Directors shall be elected by the majority of the votes validly cast."

3. Amendment of the fourth paragraph of article 14 "Board Meetings" of the Articles, which will read as follows:

"Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting."

4. Amendment of the third paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"It may also be called upon the request of shareholders holding at least one tenth of the share capital."

5. Amendment of the last paragraph of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the votes validly cast."

6. Addition of a new paragraph after paragraph fourteen of article 22 "General Meetings of Shareholders of the Company" of the Articles, which will read as follows:

"Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void."

7. Amendment of the fifth paragraph of article 23 "General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority of the votes validly cast."

8. Amendment of the second sentence of the second paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast."

9. Amendment of the sixth paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may be decided upon

by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of the votes validly cast."

10. Amendment of the seventh paragraph of article 24 "Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes of Shares" of the Articles, which will read as follows:

"Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this Article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned taken with a 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the votes validly cast, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favor of such an amalgamation."

11. Miscellaneous.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the board of the meeting. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda, has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast in the Company.

IV. Convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on 5 June 2009.

V. Pursuant to the attendance list, one (1) shareholder, holding two thousand nine hundred and twenty (2,920) shares, that is to say 0.05790 per cent of the issued shares, are present or represented.

VI. That pursuant to Article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting is not regularly constituted and may not validly deliberate on the items of the agenda.

VII. The present meeting decides therefore that a second meeting with the same agenda shall be held on 2 July 2009 and that this second meeting shall be validly constituted and shall validly deliberate on the items of the agenda without any quorum requirement.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows French translation:

L'an deux mille neuf, le quinzième jour de juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OFI SINGLE SELECT, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99 003, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (le "Mémorial") en date du 10 mars 2004, numéro 281. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 mai 2006 par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, et ont été publiés au Mémorial numéro 1752 du 20 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte 14h10 sous la présidence de Mademoiselle Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Marie-Laure Martinet, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Nathalie Berck, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société de Ofi Single Select en Single Select Platform et modification subséquente de l'article 1 "Dénomination" des statuts de la Société (les "Statuts"), lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe entre les fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à l'avenir, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de Single Select Platform (ci-après la "Société")."

2. Modification du deuxième paragraphe de l'article 13 "Administrateurs" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Les administrateurs seront élus à la majorité simple des voix valablement exprimées."

3. Modification du quatrième paragraphe de l'article 14 "Réunion du Conseil d'Administration" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion."

4. Modification du troisième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Elle peut également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant un dixième du capital social."

5. Modification du dernier paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

6. Ajout d'un nouveau paragraphe à la suite du quatorzième paragraphe de l'article 22 "Assemblées Générales des Actionnaires de la Société" des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

"Les formulaires de procuration qui n'expriment ni un vote en faveur, ni un vote contre une résolution proposée, ni une abstention, sont nuls."

7. Modification du cinquième paragraphe de l'article 23 "Assemblées Générales des Actionnaires d'une ou de plusieurs catégories d'Actions", lequel aura la teneur suivante:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

8. Modification de la seconde phrase du deuxième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions", lequel aura la teneur suivante:

"Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

9. Modification du sixième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions", lequel aura la teneur suivante:

"Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider d'apporter les avoirs et engagements attribuables au Compartiment concerné à un autre Compartiment au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des voix valablement exprimées."

10. Modification du septième paragraphe de l'article 24 "Fermeture et Fusion de Compartiments ou de catégories d'Actions", lequel aura la teneur suivante:

"De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au cinquième paragraphe du présent Article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des actions émises ou en circulation. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion."

11. Divers.

II. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau. Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que le quorum requis par l'article 67-1 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée est d'au moins cinquante pour cent du capital pour les points portés à l'ordre du jour et que les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers des voix valablement exprimées à l'assemblée.

IV. Des convocations contenant l'ordre du jour ont été envoyées par lettre recommandée à chaque actionnaire nominatif en date du 5 juin 2009.

V. Qu'il apparaît de la liste de présence de la Société qu'un (1) actionnaire, détenant deux mille neuf cent vingt (2.920) actions, c'est-à-dire 0,05790 pour cent du capital émis de la Société sont présents ou représentés.

VI. Que conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la présente assemblée n'est donc pas régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

VII. Que la présente assemblée décide dès lors qu'une deuxième assemblée, ayant le même ordre du jour, se tiendra en date du 2 juillet 2009, et que cette deuxième assemblée sera valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour sans aucune exigence de quorum.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à l'assemblée, aux membres du bureau, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: Marie-Laure Martinet, Nathalie Berck, Michèle Kemp, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 juin 2009. LAC / 2009 / 24093. Reçu 12,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009106187/196.

(090127501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Orpheus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.435.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ORPHEUS S.A.", ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144 435 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 24 février 2009, n° 405, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dorothee PRIVAT, avec adresse professionnelle à Londres.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. L'actionnaire unique présent ou représenté, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2009 et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion des trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale d'un Euro (EUR

3. Souscription par l'actionnaire actuel ("Actionnaire Actuel") de la nouvelle action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et libération intégrale à hauteur d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de neuf cent trente et un mille quatre cent vingt-huit Euros (EUR 931.428,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total de neuf cent trente et un mille quatre cent vingt-neuf Euros (EUR 931.429,-).

4. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir les trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à ladite conversion des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

L'Actionnaire Actuel, représenté par Monsieur Enzo LIOTINO, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire la nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-), et la libère intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de neuf cent trente et un mille quatre cent vingt-huit Euros (EUR 931.428,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total de neuf cent trente et un mille quatre cent vingt-neuf Euros (EUR 931.429,-) (la "Créance").

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de neuf cent trente et un mille quatre cent vingt-neuf Euros (EUR 931.429,-) par l'Actionnaire Actuel, les estimations, acceptées par la Société, sont sujettes au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par AUDIT & COMPLIANCE, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, réviseur d'entreprises, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de ORPHEUS S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE UN EUROS (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom, statut et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ORPHEUS S.A.", a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 144 435 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on January 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated February 24, 2009, n°405, which bylaws have not been amended yet.

The meeting is chaired by Mrs Dorothée PRIVAT, with professional address in London.

The chairman appointed as secretary Mr Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented, by virtue of a proxy given under private seal on July 23, 2009 and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the shares of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. The sole shareholder present or represented declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the three thousand one hundred (3,100) existing shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Increase of the share capital of the Company in the amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

3. Subscription by the current shareholder (the "Current Shareholder") for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and full payment in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of nine hundred thirty-one thousand four hundred twenty-eight Euro (EUR 931,428.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of nine hundred thirty-one thousand four hundred twenty-nine Euro (EUR 931,429.-).

4. Restatement of article 5 first paragraph of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (First paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to convert the three thousand one hundred (3,100) existing shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the conversion of the shares.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription - Payment

The Current Shareholder, represented by Mr. Enzo LIOTINO, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy, declares to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and to fully pay it up in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of nine hundred thirty-one thousand four hundred twenty-eight Euro (EUR 931,428.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of nine hundred thirty-one thousand four hundred twenty-nine Euro (EUR 931,429.-) (the "Receivable").

The total value of the contribution in kind is declared by the Current Shareholder to be of nine hundred thirty-one thousand four hundred twenty-nine Euro (EUR 931,429.-), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by AUDIT & COMPLIANCE, with professional address at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, independent auditor, auditor, which report concludes as follows:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de ORPHEUS S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Prementioned report, being initialized "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The meeting resolves to restate article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (First paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND ONE EURO (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of ONE EURO (EUR 1,-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: D. PRIVAT, E. LIOTINO, R. MARQUES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9142. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009106894/158.

(090128171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Nabucco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.440.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NABUCCO S.A.", ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144 440 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 24 février 2009, n°408, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dorothee PRIVAT, avec adresse professionnelle à Londres.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. L'actionnaire unique présent ou représenté, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2009 et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion des trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

3. Souscription par l'actionnaire actuel ("Actionnaire Actuel") de la nouvelle action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et libération intégrale à hauteur d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quinze millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 15.899.999,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total de quinze millions neuf cent mille Euros (EUR 15.900.000,-).

4. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir les trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à ladite conversion des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

L'Actionnaire Actuel, représenté par Monsieur Enzo LIOTINO, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire la nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-), et la libère intégralement à sa valeur nominale unitaire d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quinze millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 15.899.999,-) par apport en nature en la conversion d'une créance détenue à rencontre de la Société d'un montant total de quinze millions neuf cent mille Euros (EUR 15.900.000,-) (la "Créance").

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de quinze millions neuf cent mille Euros (EUR 15.900.000,-) par l'Actionnaire Actuel, les estimations, acceptées par la Société, sont sujettes au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par AUDIT & COMPLIANCE, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, réviseur d'entreprises, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de NABUCCO S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE UN EUROS (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "NABUCCO S.A.", a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144 440 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary enacted on January 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated February 24, 2009, n°408, which bylaws have not been amended yet.

The meeting is chaired by Mrs Dorothee PRIVAT, with professional address in London

The chairman appointed as secretary Mr Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented, by virtue of a proxy given under private seal on July 23, 2009 and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the shares of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. The sole shareholder present or represented declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the three thousand one hundred (3,100) existing shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Increase of the share capita of the Company in the amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

3. Subscription by the current shareholder (the "Current Shareholder") for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and full payment in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of fifteen million eight hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (15,899,999.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of fifteen million nine hundred thousand Euro (EUR 15,900,000.-)

4. Restatement of article 5 first paragraph of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

IV. After the foregoing was approved by the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to convert the three thousand one hundred (3,100) existing shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the conversion of the shares.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription - Payment

The Current Shareholder, represented by Mr Enzo LIOTINO, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy, declares to subscribe for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) to fully pay it up in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of fifteen million eight hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 15,899,999.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of fifteen million nine hundred thousand Euro (EUR 15,900,000.-) (the "Receivable").

The total value of the contribution in kind is declared by the Current Shareholder to be of fifteen million nine hundred thousand Euro (EUR 15,900,000.-), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by AUDIT & COMPLIANCE, with professional address at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, independent auditor, which report concludes as follows:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de NABUCCO S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Prementioned report, being initialized "ne varietur" by the members of the board of meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The meeting resolves to restate article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND ONE EURO (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of ONE EURO (EUR 1,-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately five thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: D. PRIVAT, E. LIOTINO, R. MARQUES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9141. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009106896/158.

(090128188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Traviata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.432.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRAVIATA S.A.", ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144 432 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 24 février 2009, n° 399, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dorothee PRIVAT, avec adresse professionnelle à Londres.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. L'actionnaire unique présent ou représenté, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2009 et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion des trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

3. Souscription par l'actionnaire actuel ("Actionnaire Actuel") de la nouvelle action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et libération intégrale à hauteur d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-six mille cent soixante-douze Euros (EUR 26.172,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total de vingt-six mille cent soixante-treize Euro (EUR 26.173,-).

4. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir les trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à ladite conversion des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

L'Actionnaire Actuel, représenté par Monsieur Enzo LIOTINO, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire la nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-), et la libère intégralement à sa valeur nominale unitaire d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de vingt-six mille cent soixante-douze Euros (EUR 26.172,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total de vingt-six mille cent soixante-treize Euros (EUR 26.173,-) (la "Créance").

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de vingt-six mille cent soixante-treize Euros (EUR 26.173,-) par l'Actionnaire Actuel, les estimations, acceptées par la Société, sont sujettes au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par AUDIT & COMPLIANCE, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, réviseur d'entreprises, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de TRAVIATA S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts \ de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE UN EUROS (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "TRAVIATA S.A.", a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at

28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 144 432 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary enacted on January 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated February 24, 2009, n°399, which bylaws have not been amended yet.

The meeting is chaired by Mrs Dorothée PRIVAT, with professional address in London.

The chairman appointed as secretary Mr Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented, by virtue of a proxy given under private seal on July 23, 2009 and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the shares of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. The sole shareholder present or represented declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the three thousand one hundred (3,100) existing shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Increase of the share capital of the Company in the amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

3. Subscription by the current shareholder (the "Current Shareholder") for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and full payment in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of twenty-six thousand one hundred seventy-two Euro (EUR 26,172.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of twenty-six thousand one hundred seventy-three Euro (EUR 26,173.-).

4. Restatement of article 5 first paragraph of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (First paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to convert the three thousand one hundred (3,100) existing shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the conversion of the shares.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription - Payment

The Current Shareholder, represented by Mr Enzo LIOTINO, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy, declares to subscribe for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and to fully pay it up in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of twenty-six thousand one hundred seventy-two Euro (EUR 26,172.-) by contribution in kind consisting in a receivable in the aggregate amount of twenty-six thousand one hundred seventy-three Euro (EUR 26,173.-) (the "Receivable").

The total value of the contribution in kind is declared by the Current Shareholder to be of twenty-six thousand one hundred seventy-three Euro (EUR 26,173.-), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by AUDIT & COMPLIANCE, with professional address at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, independent auditor, which report concludes as follows:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de TRAVIATA S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Prementioned report, being initialized "ne varietur" by the members of the board of meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The meeting resolves to restate article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (First paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND ONE EURO (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of ONE EURO (EUR 1,-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: D. PRIVAT, E. LIOTINO, R. MARQUES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9144. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009106893/156.

(090128161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.380.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.207.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of the month of July.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Albany Molecular Research Inc., a company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 26 Corporate Circle, P.O. Box 15098, Albany, NY 12212-5098 (United States of America) registered with the Secretary of State of the State of Delaware (United States of America) under number 2930230,

hereby represented by Mr Jérôme Boucher, attorney at law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declared that it is the sole shareholder of Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 3,668,000.- and with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 114.207, incorporated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing at Esch-sur-Alzette, on 16 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 16 May 2006, number 956, page 45843 (the "Company"). The Company's articles of incorporation were amended the last time by a deed of the undersigned notary, on 30 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1000 on 13 May 2009.

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of seven hundred twelve thousand euro (EUR 712,000.-) so as to raise it from its current amount of three million six hundred sixty-eight thousand euro (EUR 3,668,000.-) divided into seven thousand three hundred thirty six (7,336) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, to four million three hundred eighty thousand euro (EUR 4,380,000.-) divided into eight thousand seven hundred sixty (8,760) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each.

2. To issue one thousand four hundred twenty-four (1,424) new shares so as to raise the number of shares from seven thousand three hundred thirty six (7,336) shares to eight thousand seven hundred sixty (8,760). shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription and full payment of one thousand four hundred twenty-four (1,424) new shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, plus a total share premium of four hundred two euro (EUR 402.-) by Albany Molecular Research Inc., prenamed (the "Sole Shareholder") by a contribution in cash of an amount of seven hundred twelve thousand four hundred two euro (EUR 712,402.-) (the "Contribution") and to allocate the one thousand four hundred twenty-four (1,424) shares to the Sole Shareholder, in consideration for the Contribution.

4. To amend article 5 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred twelve thousand euro (EUR 712,000.-) so as to raise it from its current amount of three million six hundred sixty-eight thousand euro (EUR 3,668,000.-) divided into seven thousand three hundred thirty six (7,336) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, to four million three hundred eighty thousand euro (EUR 4,380,000.-) divided into eight thousand seven hundred sixty (8,760) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue one thousand four hundred twenty-four (1,424) new shares so as to raise the number of shares from seven thousand three hundred thirty six (7,336) shares to eight thousand seven hundred sixty (8,760) shares with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed capital increase:

Subscription / Payment

Thereupon, now appeared Mr Jerome Boucher, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one thousand four hundred twenty-four (1,424) new shares of the Company with a nominal value of five hundred euro (EUR 500.-) each, and to make payment in full for all such new shares plus a total share premium of four hundred two euro (EUR 402.-), by a contribution in cash.

The person appearing declared and the undersigned notary recognised that the newly issued shares plus a total share premium of four hundred two euro (EUR 402.-) have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of seven hundred twelve thousand four hundred two euro (EUR 712,402.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

The Sole Shareholder RESOLVED to accept said subscription and payment and to allocate the one thousand four hundred twenty-four (1,424) shares to the Sole Shareholder in consideration for the Contribution.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at four million three hundred eighty thousand euro (EUR 4,380,000.-) divided into eight thousand seven hundred sixty (8,760) shares, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 2,300.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Albany Molecular Research Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 26 Corporate Circle, P.O. Box 15098, Albany, NY 12212-5098 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) sous le numéro 2930230;

ici représentée par M. Jérôme Bouclier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

Le comparant a déclaré qu'il est l'associé unique d'Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 3.668.000,- et ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.207, constituée par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 mai 2006, numéro 956, page 45843 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 30 mars 2009, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1000 du 13 mai 2009.

Le comparant a déclaré qu'il reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent douze mille euro (EUR 712.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent soixante-huit mille euro (EUR 3.668.000,-) représenté par sept mille trois cent trente-six (7.336) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune, à quatre millions trois cent quatre-vingt mille euro (EUR 4.380.000,-) représenté par huit mille sept cent soixante (8.760) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune.

2. Emission de mille quatre cent vingt-quatre (1.424) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de sept mille trois cent trente-six (7.336) parts sociales à huit mille sept cent soixante (8.760) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale de mille quatre cent vingt-quatre (1.424) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune plus une prime d'émission totale de quatre cent deux euro (EUR 402,-) par Albany Molecular Research Inc., susmentionné, ("Associé Unique"), par un apport en numéraire d'un montant de sept cent douze mille quatre cent deux euro (EUR 712.402,-) ("Apport") et attribution de ces mille quatre cent vingt-quatre (1.424) nouvelles parts sociales chacune à l'Associé Unique, en contrepartie de son Apport.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Le comparant a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique A DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent douze mille euro (EUR 712.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions six cent soixante-huit mille euro (EUR 3.668.000,-) représenté par sept mille trois cent trente-six (7.336) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune, à quatre millions trois cent quatre-vingt mille euro (EUR 4.380.000,-) représenté par huit mille sept cent soixante (8.760) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique A DECIDE d'émettre mille quatre cent vingt-quatre (1.424) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de sept mille trois cent trente-six (7.336) parts sociales à huit mille sept cent soixante (8.760) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision:

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu M. Jérôme Bouclier, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu de la procuration susmentionnée.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique susmentionné, à mille quatre cent vingt-quatre (1.424) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales plus une prime d'émission totale de quatre cent deux euro (EUR 402,-) par apport en numéraire.

Le comparant déclare et le notaire instrumentant reconnaît que les parts sociales nouvellement émises plus une prime d'émission totale de quatre cent deux euro (EUR 402,-) ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de sept cent douze mille quatre cent deux euro (EUR 712.402,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'Associé Unique A DECIDE d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer ces mille quatre cent vingt-quatre (1.424) nouvelles parts sociales chacune à l'Associé Unique, en contrepartie de son Apport

Troisième résolution

L'Associé Unique A DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions trois cent quatre-vingt mille euro (EUR 4.380.000,-) représenté par huit mille sept cent soixante (8.760) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale, en plus de la valeur nominale, seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser les pertes nettes qui auront été réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou pour être affecté à la réserve légale."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 2.300,- Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bouclier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30987. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009106887/179.

(090128712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Figaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.439.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIGARO S.A.", ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144 439 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 25 février 2009, n° 413, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dorothee PRIVAT, avec adresse professionnelle à Londres.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. L'actionnaire unique présent ou représenté, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2009 et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion des trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

3. Souscription par l'actionnaire actuel l'"Actionnaire Actuel" de la nouvelle action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et libération intégrale à hauteur d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-six Euros (EUR 2.987.766,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-sept Euros (EUR 2.987.767,-).

4. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir les trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à ladite conversion des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

L'Actionnaire Actuel, représenté par Monsieur Enzo LIOTINO, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire la nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-), et la libère intégralement à sa valeur nominale unitaire d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-six Euros (EUR 2.987.766,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à rencontre de la Société d'un montant total de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-sept Euros (EUR 2.987.767,-) (la "Créance").

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-sept Euros (EUR 2.987.767,-) par l'Actionnaire Actuel, les estimations, acceptées par la Société, sont sujettes au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par AUDIT & COMPLIANCE, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, réviseur d'entreprises, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de FIGARO S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE UN EUROS (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom, statut et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "FIGARO S.A.", a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.439 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary enacted on January 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated February 25, 2009, n°413, which bylaws have not been amended yet.

The meeting is chaired by Mrs Dorothee PRIVAT, with professional address in London.

The chairman appointed as secretary Mr Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented, by virtue of a proxy given under private seal on July 23, 2009 and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the shares of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. The sole shareholder present or represented declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the three thousand one hundred (3,100) existing shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Increase of the share capital of the Company in the amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

3. Subscription by the current shareholder (the "Current Shareholder") for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and full payment in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of two million nine hundred eighty-seven thousand seven hundred sixty-six (EUR 2,987,766.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of two million nine hundred eighty-seven thousand seven hundred sixty-seven (EUR 2,987,767.-).

4. Restatement of article 5 first paragraph of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to convert the three thousand one hundred (3,100) existing shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the conversion of the shares.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription - Payment

The Current Shareholder, represented by Mr Enzo LIOTINO, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy, declares to subscribe for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and to fully pay it up in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of two million nine hundred eighty-seven thousand seven hundred sixty-six (EUR 2,987,766.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of two million nine hundred eighty-seven thousand seven hundred sixty-seven (EUR 2,987,767.-) (the "Receivable").

The total value of the contribution in kind is declared by the Current Shareholder to be of two million nine hundred eighty-seven thousand seven hundred sixty-seven (EUR 2,987,767.-), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by AUDIT & COMPLIANCE, with professional address at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, independent auditor, which report concludes as follows:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de ERNANI S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Prementioned report, being initialized "ne varietur" by the members of the board of meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The meeting resolves to restate article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND ONE EURO (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of ONE EURO (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately three thousand two hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: D. PRIVAT, E. LIOTINO, R. MARQUES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9143. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009106900/159.

(090128212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Ernani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.436.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ERNANI S.A.", ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144.436 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 24 février 2009, n° 407, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dorothee PRIVAT, avec adresse professionnelle à Londres.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. L'actionnaire unique présent ou représenté, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2009 et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion des trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille un Euros (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'une valeur nominale d'un Euro (EUR

3. Souscription par l'actionnaire actuel ("Actionnaire Actuel") de la nouvelle action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et libération intégrale à hauteur d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trois millions trois cent trente mille neuf cent trente et un Euros (EUR 3.330.931,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant total de trois millions trois cent trente mille neuf cent trente-deux Euro (EUR 3.330.932,-).

4. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille un Euro (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir les trois mille cent (3.100) actions existantes, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à ladite conversion des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000) à trente et un mille un Euro (EUR 31.001,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

L'Actionnaire Actuel, représenté par Monsieur Enzo LIOTINO, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, déclare souscrire la nouvelle action d'un Euro (EUR 1,-), et la libère intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trois millions trois cent trente mille neuf cent trente et un Euros (EUR 3.330.931,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à rencontre de la Société d'un montant total de trois millions trois cent trente mille neuf cent trente-deux Euros (EUR 3.330.932,-) (la "Créance").

La valeur totale de l'apport en nature est déclarée être de trois millions trois cent trente mille neuf cent trente-deux Euros (EUR 3.330.932,-) par l'Actionnaire Actuel, les estimations, acceptées par la Société, sont sujettes au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par AUDIT & COMPLIANCE, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, réviseur d'entreprises, et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de ERNANI S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE UN EUROS (EUR 31.001,-) représenté par trente et un mille une (31.001) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom, statut et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ERNANI S.A.", a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 144.436 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary enacted on January 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated February 24, 2009, n°407, which bylaws have not been amended yet.

The meeting is chaired by Mrs Dorothee PRIVAT, with professional address in London.

The chairman appointed as secretary Mr Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented, by virtue of one proxy given under private seal on July 23, 2009 and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that all the shares of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda. The sole shareholder present or represented declares that it has had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notice was necessary.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the three thousand one hundred (3,100) existing shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. Increase of the share capital of the Company in the amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

3. Subscription by the current shareholder (the "Current Shareholder") for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and full payment in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of three million three hundred thirty thousand nine hundred thirty-one Euro (EUR 3,330,931.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of three million three hundred thirty thousand nine hundred thirty-two Euro (EUR 3,330,932.-).

4. Restatement of article 5 first paragraph of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to convert the three thousand one hundred (3,100) existing shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, into thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the conversion of the shares.

Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand one Euro (EUR 31,001.-) by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

Subscription - Payment

The Current Shareholder, represented by Mr Enzo LIOTINO, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy, declares to subscribe for the new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and to fully pay it up in the amount

of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of three million three hundred thirty thousand nine hundred thirty-one Euro (EUR 3,330,931.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the aggregate amount of three million three hundred thirty thousand nine hundred thirty-two Euro (EUR 3,330,932.-) (the "Receivable").

The total value of the contribution in kind is declared by the Current Shareholder to be of three hundred thirty thousand nine hundred thirty-two Euro (EUR 3,330,932.-), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by AUDIT & COMPLIANCE, with professional address at 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, independent auditor, auditor, which report concludes as follows:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de ERNANI S.A. à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Prementioned report, being initialized "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The meeting resolves to restate article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND ONE EURO (EUR 31,001.-) divided into thirty-one thousand one (31,001) shares of ONE EURO (EUR 1.-) each. "

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately three thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: D. PRIVAT, E. LIOTINO, R. MARQUES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9138. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009106902/159.

(090128217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and nine, on the twenty ninth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms Esmee Chengapen, employee, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of COLT Telecom Group S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary as a société anonyme on 13 April 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") under number 1237 of 27 June 2006, pursuant to the "Decision of the Delegate of the Board of directors of COLT Telecom Group S.A. on the issue of shares within the authorised capital of 22 July 2009" (the "Decision"), a copy of which after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article five paragraphs 1 and 3 of the Articles of Association of the Company provides as follows:

"(1) The authorised capital of the Company is fixed at one billion two hundred fifty million Euro (€1,250,000,000) to be represented by two billion five hundred million (2,500,000,000) ordinary shares, nominal value fifty cents (€0.50). Any authorised but unissued ordinary shares shall lapse five (5) years after publication of the deed recording the extraordinary general meeting providing for the present authorised share capital held on 26 April 2007 in the Mémorial (or any extension thereof). (...)

(3) The Board or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. (...)"

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under (1) above, and further to the Decision made by the delegate of the board of directors on 22 July 2009, the Company has issued one thousand two hundred and sixty one (1,261) fully paid shares of a nominal value of fifty cents (€ 0.50) each, for a total issue price of six hundred thirty Euros and fifty Cents (€ 630.50) being allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the payment to the Company of the contribution in cash in relation to the above increase of capital at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of four hundred and forty five million seven hundred and forty six thousand one hundred and ninety three Euros (€ 445,746,193.-) represented by eight hundred and ninety one million four hundred and ninety two thousand three hundred and eighty-six (891,492,386) ordinary shares of the Company. As a result of such increase of capital, paragraph 2 of article 5 of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

"(2) The presently recorded issued share capital of the Company is set at four hundred and forty five million seven hundred and forty six thousand one hundred and ninety three Euros (€ 445,746,193.-) represented by eight hundred and ninety one million four hundred and ninety two thousand three hundred and eighty six (891,492,386) ordinary shares, nominal value fifty cents (€0.50) each, all of the said shares being fully paid."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at 1,300.- Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Esmee Chengapen, employée, résidant à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de COLT Telecom Group S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en tant que société anonyme le 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 1237 du 27 juin 2006, conformément à une "Décision du Délégué du Conseil d'Administration de Colt Telecom Group S.A. relative à l'émission d'actions dans la limite du capital autorisé du 22 juillet 2009" (la "Décision"), dont une copie après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec cet acte, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article cinq paragraphes 1 et 3 des Statuts de la Société dispose que:

"(1) Le capital social autorisé de la Société est un milliard deux cent cinquante millions d'euros (€1.250.000.000) représenté par deux milliards cinq cent millions (2.500.000.000) actions ordinaires, d'une valeur nominale de cinquante centimes (€0,50). Toutes actions ordinaires autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié de l'assemblée générale extraordinaire déterminant le présent capital autorisé qui s'est tenue le 26 avril 2007 (ou toute extension de ce capital autorisé).

(...)

(3) Le Conseil ou un ou des délégués régulièrement nommés par le Conseil peuvent à tout moment émettre des actions dans la limite du total d'actions autorisées à tout moment et conformément à toutes dispositions et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil ou son/ses délégués pourront déterminer, à leur entière discrétion.

(...)"

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société tels qu'énoncés au point (I) ci-avant, et suite à la Décision prise par le délégué du conseil d'administration de la Société le 22 juillet 2009, la Société a émis mille deux cent soixante et une (1.261) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de cinquante centimes (€0,50) chacune, pour un prix total d'émission de six cent trente Euros et cinquante Cents (€ 630,50) attribué au capital social de la Société.

La preuve du paiement à la Société de l'apport en numéraire de l'augmentation de capital ci-dessus au moment de l'émission des actions a été donnée au notaire soussigné.

(III) Il résulte de ce qui précède, que le capital social émis de la Société a été augmenté pour atteindre un montant total de quatre cent quarante-cinq millions sept cent quarante-six mille cent quatre vingt-treize euros (€445.746.193,-) représentés par huit cent quatre-vingt-onze millions quatre cent quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt six (891.492.386) actions ordinaires dans la Société. A la suite de l'augmentation de capital, le paragraphe 2 de l'article cinq des Statuts de la Société est modifié et se lira comme suit:

"(2) Le capital actuellement émis et enregistré de la Société est actuellement fixé à quatre cent quarante-cinq millions sept cent quarante-six mille cent quatre vingt-treize euros (€445.746.193,-); représenté par huit cent quatre-vingt-onze millions quatre cent quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt six (891.492.386) actions ordinaires, d'une valeur nominale de cinquante centimes (€0,50) chacune, lesdites actions ayant été intégralement payées."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à 1.300,- euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: E. Chengapen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009106891/104.

(090128745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Huevo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.892,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 121.671.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

European Office Income Venture S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.347 (the "Shareholder"),

represented by Mrs Laure Bannier-Lepage, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 24 July 2009.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée Huevo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 30 October 2006, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, No 2432 on 29 December 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 30 July 2008, published in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, No 2281 on 18 September 2008. The company is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-121.671 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand one hundred ninety two euro (EUR 2,192.-) so as to raise it from its present amount of thirteen thousand seven hundred euro (EUR 13,700.-) to the amount of fifteen thousand eight hundred ninety two euro (EUR 15,892.-), without issuance of new shares.

2 To increase the nominal value of the existing shares, to bring it from its present amount of twenty-five euro (25.- EUR) per share to twenty-nine euro (29.- EUR) each, by contribution in cash of an amount of two thousand one hundred ninety two euro (EUR 2,192.-) together with a share premium of a total amount of nineteen thousand seven hundred twenty-eight euro (EUR 19,728).

3 To accept payment by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total amount of twenty-one thousand nine hundred twenty euro (EUR 21,920.-).

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.
has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand one hundred ninety two euro (EUR 2,192.-) so as to raise it from its present amount of thirteen thousand seven hundred euro (EUR 13,700.-) to the amount of fifteen thousand eight hundred ninety two euro (EUR 15,892.-), without issuance of new shares, by increase of the nominal value of the existing shares, to bring it from its present amount of twenty-five euro (25.- EUR) per share to twenty-nine euro (29.- EUR) each, by contribution in cash of an amount of two thousand one hundred ninety two euro (EUR 2,192.-) together with a share premium of a total amount of nineteen thousand seven hundred twenty-eight euro (EUR 19,728).

Payment

Thereupon has appeared Mrs Laure Bannier-Lepage, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of European Office Income Venture S.C.A., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy,

which declared to make payment for such increase by a contribution in cash.

The total amount of twenty-one thousand nine hundred twenty euro (EUR 21,920.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at fifteen thousand eight hundred ninety two euro (EUR 15,892.-) divided into five hundred and forty-eight (548) shares with a nominal value of twenty-nine euro (EUR 29.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-huit juillet.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

European Office Income Venture S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-97.347 ("Associé"),

représentée par Mademoiselle Laure Bannier-Lepage, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 juillet 2009.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Huevo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social

au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 30 octobre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2432 le 29 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2281 du 18 septembre 2008. La société est inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-121.671 (la "Société").

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux mille cent quatre-vingt-douze euros (EUR 2.192,-) pour le porter de son montant actuel de treize mille sept cents euros (EUR 13.700,-) à quinze mille huit cent quatre vingt-douze euros (EUR 15.892,-) sans émission de parts sociales nouvelles.

2 Augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes pour la porter de son montant actuel de vingt-cinq euros (EUR 25) par part sociale à vingt-neuf euros (EUR 29) chacune, par versement en numéraire d'un montant de deux mille cent quatre vingt-douze euros (EUR 2.192,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf mille sept cent vingt-huit euros (EUR 19.728,-).

3 Acceptation de la libération de cette augmentation par un apport en numéraire pour un montant total de vingt et un mille neuf cent vingt euros (EUR 21.920).

4 Modification de l'article 5 des statuts, alinéa premier, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux mille cent quatre-vingt-douze euros (EUR 2.192,-) pour le porter de son montant actuel de treize mille sept cents euros (EUR 13.700,-) à quinze mille huit cent quatre-vingt-douze euros (EUR 15.892,-), sans émission de parts sociales nouvelles, par augmentation de la valeur nominale des parts existantes, pour la porter de son montant actuel de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à vingt-neuf euros (EUR 29,-) chacune, par versement en espèces d'un montant de deux mille cent quatre vingt-douze euros (2.192,- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf mille sept cent vingt-huit euros (EUR 19.728).

Paiement

Ensuite Mademoiselle Laure Bannier-Lepage, précitée, s'est présentée, agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de European Office Income Venture S.C.A., précitée, en vertu de la procuration pré-mentionnée,

laquelle a déclaré libérer cette augmentation de capital par un apport en numéraire.

Le montant de vingt et un mille neuf cent vingt euros (EUR 21.920,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille huit cent quatre-vingt douze euros (EUR 15.892,-) divisé en cinq cent quarante huit (548) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-neuf euros (EUR 29,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Bannier-Lepage, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30592. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009106739/133.

(090127464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Famed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.735.

Les comptes annuels au 31/03/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105682/10.

(090126943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

VILLA DE SHANGHAI, Restaurant Chinois s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 8, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 48.742.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105683/10.

(090127002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Avenirose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.635.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Avenirose S.A.

Signature

Référence de publication: 2009106130/12.

(090127664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Cresco Capital Germany 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 120.982.

Extrait des résolutions adoptées par tous les membres du conseil de gérance le 1^{er} août 2009

Les membres du Conseil de gérance décident de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Les gérants de la Société, Alan DUNDON et Jean-Pascal CARUSO, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Cresco Capital Germany 2 S.à r.l., associé unique de la Société a également transféré son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009105962/18.

(090126512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.
